



RAPPORT ANNUEL
2020

CRÉDIT MUNICIPAL
DE TOULOUSE

ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL DE CREDIT ET D'AIDE SOCIALE

SOMMAIRE

01
LE CREDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE



02
LE CONSEIL D'ORIENTATION E
DE SURVEILLANCE



03
L'ORGANIGRAMME

04
2020 EN QUELQUES CHIFFRES



05
LE MOT DU DIRECTEUR

11
LES SERVICES

23
LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

26
LA NOTE ANNEXE AUX ÉTATS
FINANCIERS



33
LES RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE CREDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE

Le Crédit Municipal de Toulouse, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, a pour mission principale de combattre l'usure par l'octroi de prêts sur gages corporels dont les crédits municipaux ont le monopole.

Les Monts de piété sont les ancêtres des Crédits Municipaux. Le premier est créé au XVème siècle en Italie par un moine récollet : Barnabé de Terni. Son objectif était de créer une banque charitable afin de lutter contre les usuriers et de permettre à ceux qui manquaient d'argent pour leur subsistance journalière d'emprunter sans intérêt des petites sommes d'argent en donnant un gage pour la sûreté du prêt. En France, le premier établissement est ouvert en Avignon en 1577.

A Toulouse, c'est le 14 décembre 1867 qu'un décret impérial porte création du Mont de Piété de la ville. En 1918, les Monts de Piété changent d'appellation et se nomment désormais "Caisses de Crédit Municipal".

La loi du 24 janvier 1984 intègre les Caisses de Crédit Municipal dans le système bancaire et leur confère le statut d'établissement de crédit. Le Crédit Municipal de Toulouse exerce son activité après avoir obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Ses comptes annuels sont présentés conformément à la réglementation bancaire et sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes.

La mission du Crédit Municipal est une mission d'aide sociale non lucrative. Ses comptes, en tant qu'établissement public, sont soumis aux règles de la comptabilité publique et font l'objet d'une certification par le comptable public.

Les orientations générales de l'établissement sont définies par un Conseil d'Orientation et de Surveillance, composé du maire de la ville de Toulouse, président de droit, de membres élus du Conseil municipal et de membres nommés.

LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Président

Jean-Luc MOUDENC
Maire de la Ville de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Vice-président(e)

Jean-Claude DARDELET
Conseiller municipal délégué
JUSQU'AU 09/07/20

Ghislaine DELMOND
Adjointe au Maire
A/C 10/07/2020

Membres élus

Dorothee NAON
Conseillère municipale déléguée
JUSQU'AU 09/07/20

Nicole MIQUEL-BELAUD
Conseillère municipale déléguée
A/C 10/07/20

Fella ALLAL
Conseillère municipale déléguée
Du 10/07/20 au 17/12/20

Jean-Louis REULAND
Conseiller municipal délégué
JUSQU'AU 09/07/20

Samir HAJIJE
Conseiller municipal délégué
A/C 17/12/20

Membres nommés

JUSQU'AU 17/08/20

A/C 18/08/20

Jean ARROUCAU
Directeur du CREPI

Jean ARROUCAU
Directeur du CREPI

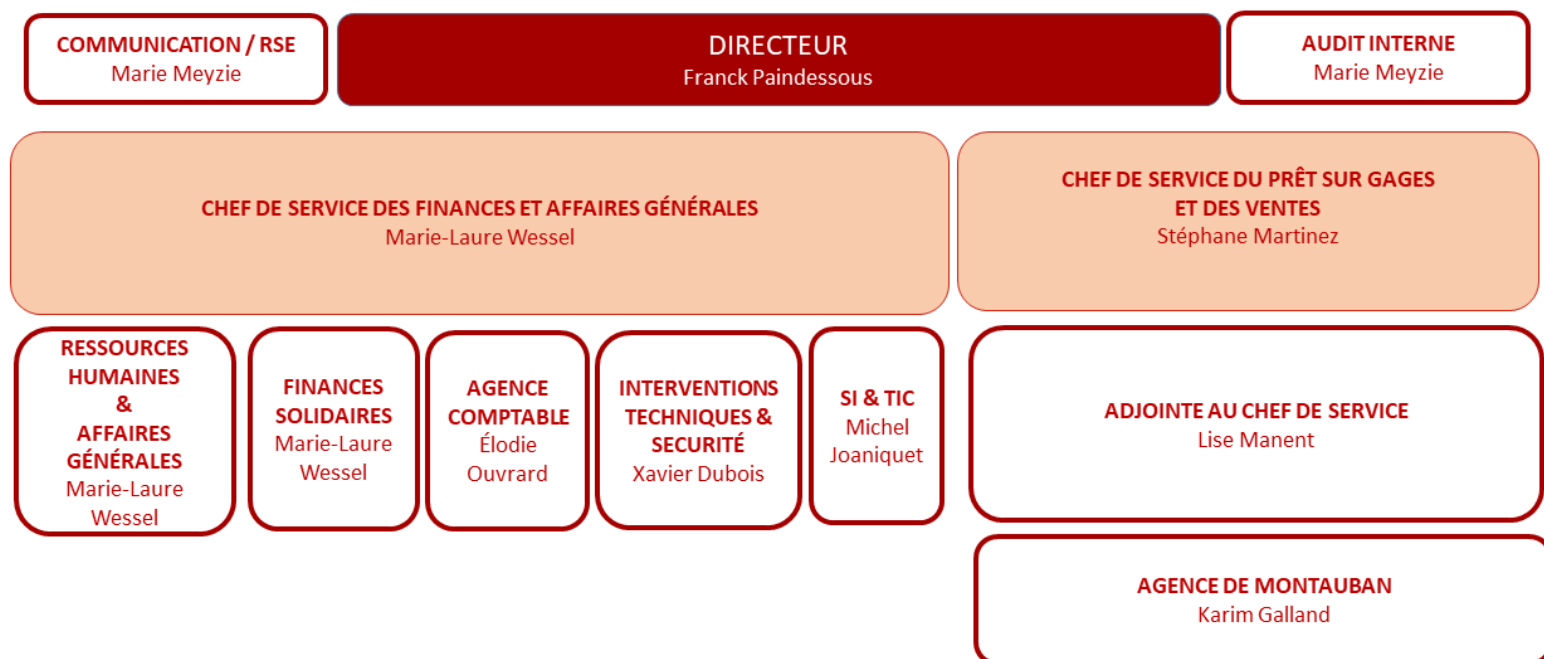
Antoine DUVERGER
Directeur financier (SAFRAN)

Jean-Louis REULAND
Consultant formateur en gestion financière

Charles GAJAN
Ancien Directeur des services fiscaux

Charles GAJAN
Ancien Directeur des services fiscaux

L'ORGANIGRAMME



2020 EN QUELQUES CHIFFRES

L'activité du prêt sur gages

Nombre de clients du prêt sur gages : **9 409**
Encours du prêt sur gages : **14 196 K€**
Nombre de contrats vendus : **2 914 contrats**
Montant total des adjudications : **2 168 K€**

L'activité du microcrédit

Nombre de microcrédits : **328 prêts**
Encours du microcrédit : **400 K€**

L'épargne solidaire

Nombre de livrets d'épargne solidaire
et de comptes à terme : **128 contrats**
Encours de l'épargne solidaire : **4 011 K€**

LES ELEMENTS FINANCIERS DE L'ETABLISSEMENT

Fonds propres : **15 073 K€**
Bilan : **21 862 K€**
Produit net bancaire : **2 076 K€**
Résultat : **83 K€**
Coefficient d'exploitation : **94.42 %**

LE MOT DU DIRECTEUR

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a impacté comme la plupart des secteurs l'activité et le fonctionnement du Crédit Municipal de Toulouse. Le 17 mars 2020, l'établissement a fermé ses portes au public et a continué à fonctionner en mode dégradé. Il en a été de même pour l'agence de Montauban. Une partie de l'effectif a été placée en télétravail, l'autre partie étant en autorisation exceptionnelle d'absence. Dans le même temps, les ventes aux enchères prévues ont été annulées.

L'établissement a ouvert sur rendez-vous, le 29 avril et le 6 mai afin de proposer aux usagers de récupérer leurs objets. A Toulouse, l'établissement a rouvert ses portes le 11 mai, après l'agence de Montauban qui avait rouvert le 6 mai. Une vente a pu être organisée au mois de juin en Live. Les mesures sanitaires applicables ont été mises en place, il a été mis fin au télétravail et aux autorisations exceptionnelles d'absence. Cette réouverture n'a pu toutefois se poursuivre, l'apparition d'un cluster dans l'établissement nous obligeant une nouvelle fois à fermer du 22 juin au 6 juillet.

Les mesures précédentes ont à nouveau été mises en place (fonctionnement en mode dégradé, télétravail...).



Depuis le 6 juillet, l'établissement fonctionne normalement en respectant les prescriptions adaptées au contexte de crise sanitaire. Les ventes aux enchères ont eu lieu systématiquement en Live.

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité de l'établissement. La baisse des encours ainsi que la suppression de plusieurs ventes aux enchères ont contribué à une baisse significative des recettes. Dans le même temps, les charges sont restées maîtrisées malgré un certain nombre de frais supplémentaires (suppression des pénalités et des intérêts pour une partie de la clientèle du fait de la crise sanitaire, augmentation des charges de personnel, coût d'acquisition des différents matériels en lien avec la crise sanitaire, désinfection suite à l'apparition d'un cluster dans l'établissement...).

Très rapidement, diverses mesures ont été prises afin de rétablir la situation et de permettre à l'établissement de maintenir ses équilibres dans la perspective d'une conjoncture économique dégradée. Il a ainsi été procédé à l'augmentation des taux d'intérêts des prêts sur gages, à la réévaluation, en concertation avec le commissaire-priseur, des prêts sur l'or (+1€/gr), à l'augmentation du droit supplémentaire (+1 point), à l'augmentation des droits sur ventes (+1 point), à la mise en place de frais de correspondance (5€), à la mise en place de frais sur vente (30€ pour les prêts > à 300 €), au rétablissement des droits de garantie et à l'augmentation des frais d'opposition et de duplicata.

Des ventes aux enchères ont pu avoir lieu au mois de juin, au début du mois de juillet, en septembre et tous les mois suivants. Elles ont toutes été organisées en Live.

Dans le même temps, le crédit municipal a sécurisé sa trésorerie par un refinancement d'1M€ auprès du crédit municipal d'Avignon et par la souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale. Ces mesures sont venues compléter l'épargne collectée à travers le livret d'épargne solidaire et le compte à terme solidaire auprès des particuliers et associations, ces deux produits étant labellisés FINANSOL.

En synthèse, l'ensemble des activités de l'établissement a été impacté par la crise sanitaire. L'activité de prêts sur gages a connu une forte baisse due, principalement, à la diminution des dépôts (engagements), ce qui a fait nettement chuter l'encours de prêts sur gages à 14 196 K€ (-11,44%). Les ventes aux enchères, les microcrédits, les prêts personnels (en partenariat avec le crédit municipal d'Avignon), le point conseil budget, et les autres services plus secondaires ont suivi la même tendance.

Au niveau des éléments financiers, le total du bilan s'élève à 21 862 K€ en augmentation de 1,08 %. Les capitaux propres (dont FRBG) à 15 073 K€ progressent de 0,36 %. Au niveau des résultats, les intérêts et produits assimilés à 1 707 K€ connaissent une variation négative de 131 K€ (-7,14 %) due au contexte de la crise sanitaire. L'établissement a été moins sollicité dans son activité de prêts sur gages avec une baisse des créances clientèles de -10,28% (-1 741 K€). Cela n'a pas été compensé par l'augmentation des taux d'intérêts et des frais mis en place au mois de juin.



Les commissions produits diminuent sensiblement du fait de la baisse du nombre des ventes. L'augmentation d'un point des droits sur adjudications n'a pas permis de limiter complètement la perte de recettes, avec une baisse de -6K€ (-3,47%).

Les autres produits d'exploitation bancaire sont en augmentation sensible (+4,38%) de 12 K€ principalement en raison des mesures prises en cours d'années pour compenser la baisse de l'encours de prêt (garantie des métaux précieux, frais sur préparation de ventes...).

Les autres charges d'exploitation bancaire évoluent peu. Les éléments précédents conduisent à un produit net bancaire en diminution de 6,15% pour s'établir à 2 076 K€.

Les charges générales d'exploitation diminuent de 1,21 % (-21 K€) à 1 694 K€. Les dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles enregistrent pour leur part une baisse de 4 K€ (-1,56%).



L'évolution des charges générales d'exploitation et des dotations aux amortissements et provisions conduit à un résultat brut d'exploitation en nette baisse -48,95 % (-111 K€) à 116 K€.

Avec un coût du risque qui connaît une variation positive de 6 K€, le résultat d'exploitation s'élève à 122 K€. L'impôt sur les sociétés de 39 K€ conduit à un résultat net qui s'établit à 83 K€.

Au niveau des ratios bancaires, le coefficient d'exploitation s'établit à 94,42 % (+4,68%), dégradation liée au contexte sanitaire et limitée par la mise en œuvre de mesures de redressement dès le mois de mai 2020. Les autres ratios s'établissent respectivement ainsi : ratio de fonds propres à 77,41 %, ratio de levier à 73,68 % et ratio de liquidité à 457,79%.

Au-delà du contexte sanitaire, d'autres éléments significatifs ont marqué la vie de l'établissement.

Concernant les ressources humaines, les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation ont été précisées, le Régime Indemnitaire, tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été actualisé, les horaires d'ouverture au public ont été modifiées, la journée continue étant désormais proposée à la clientèle (Toulouse). Dans le même temps, le télétravail a été institutionnalisé pour un certain nombre d'agents, dont les fonctions sont télétravaillables. Les formations à destination du personnel se sont poursuivies (blanchiment, certification AMF, management, gestion des conflits et de l'agressivité, expertise réglementaire bancaire, audit interne, formation d'intégration, formation STT (santé - secouriste du travail) ...). Une personne a été recrutée en service civique. L'objectif est d'orienter et de familiariser les clients à l'utilisation de l'outil informatique, et en particulier à la réalisation d'opérations de prêts sur gage par le biais de notre site Internet.

En ce qui concerne les ventes aux enchères à TOULOUSE, Me Marc LABARBE, commissaire-priseur judiciaire, qui officiait dans l'établissement depuis six ans, a été remplacé par Me Catherine CHAUSSON, commissaire-priseur judiciaire, à compter du 1er octobre 2020. Sur la ville de Montauban, c'est désormais Me Marylou COMBALIER, commissaire-priseur judiciaire, qui tient le marteau depuis le 1er octobre 2020.



Au cours de cette année 2020, l'établissement a par ailleurs poursuivi son reporting rigoureux habituel en matière d'audit et de rapports à fournir auprès des autorités de contrôle (rapport de contrôle interne (RACI), rapport de Plan de Prévention des Risques (PPR), rapport sur la protection de la clientèle, rapport de contrôle interne permanent, rapport de contrôle interne périodique, rapports relatifs au blanchiment des capitaux (LCB-FT), rapport relatif au Plan d'Urgence et de Poursuite des Activités (PUPA), rapport relatif au Registre Général de la Protection des Données (RGPD), reportings bancaires, actualisation du manuel des procédures, plans de contrôles annuels de contrôles internes, cartographie des risques, rapport de la chambre régionale des comptes...).



Au niveau des investissements, les travaux de ravalement de la façade de la rue des Lois et de la rue Urbain Vitry ont été réalisés en fin d'année 2020 avec un chantier particulièrement significatif compte tenu de l'ampleur du bâtiment. Les recommandations de l'architecte des Bâtiments de France ont permis de valoriser un bâti caractéristique de l'architecture toulousaine. Des travaux de sécurité ont également été finalisés au cours de l'année 2020. Cette même année, la salle des ventes change de nom et devient l'Hôtel des ventes Vitry. C'est également une façon de rendre hommage au célèbre architecte et urbaniste toulousain du XIXème siècle, Urbain Vitry.

S'agissant de sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), le Crédit Municipal a poursuivi ses engagements dans le cadre du Label « EnVol » obtenu en 2019.

L'année 2020 a également été marquée par les élections municipales organisées au mois de juin. Elles ont directement concerné l'établissement par le changement des administrateurs qui siégeaient au sein du Conseil d'Orientation de Surveillance. Ainsi, Mme Dorothee NAON, conseillère municipale déléguée, administratrice élue, et M. Jean-Claude DARDELET, conseiller municipal délégué, administrateur élu, Vice-président, ont quitté leurs fonctions. Je voudrais ici particulièrement les remercier pour leur investissement au service de l'établissement. Messieurs Charles GAJAN et Jean ARROUCAU ont conservé leurs fonctions d'administrateurs nommés, M. Jean-Louis REULAND, administrateur élu, est devenu quant à lui administrateur nommé. Suite à ces élections, le crédit municipal a accueilli Mme Ghislaine DELMOND, adjointe au Maire, nouvelle Vice-présidente, ainsi que Mme Nicole MIQUEL-BELAUD et M. Samir HAJIJE, conseillers délégués, en tant que nouveaux administrateurs élus.

Le nouveau Conseil a par la suite défini les orientations stratégiques conformément à la réglementation. Il s'agissait tout d'abord d'adapter le fonctionnement de l'établissement aux enjeux liés à la crise sanitaire et de poursuivre les projets en cours avec notamment la bascule en fin d'année 2020 des réseaux et de la téléphonie dans le GIE Crédit Municipal Service (CMS), structure dédiée à la mutualisation des outils informatiques de plusieurs crédits municipaux. Les projets en cours comportent également un chantier important avec la bascule au cours de l'année 2021 de l'applicatif de Prêts Sur gages (PSG) actuel (CCM2000) devenu obsolète vers le nouvel applicatif PSG du GIE CMS. Ce chantier impose en parallèle l'adaptation du fonctionnement du service des PSG au nouvel applicatif avec une réorganisation des procédures de fonctionnement et des travaux d'aménagements en particulier au niveau des guichets.

Pour les projets en cours, il s'agit également de finaliser la valorisation du bâtiment situé rue Urbain VITRY.

A plus longue échéance, les objectifs fixés consistent à développer l'offre de microcrédit et à mettre en place un service de micro épargne en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Toulouse. Le Crédit Municipal axe par ailleurs ses réflexions sur une modernisation de la gestion du microcrédit (dématérialisation, portail, digitalisation, recouvrement, instruction...) dans le cadre du GIE CM Services. Par la suite, les applicatifs actuels d'épargne et de comptabilité ont également vocation à intégrer le progiciel du GIE.

Vieille institution toulousaine, le crédit municipal, ancien mont de piété, a connu des moments difficiles au cours de son histoire. L'année 2020 fut une épreuve qu'il a su surmonter par la solidité de sa structure, sa saine gestion et la qualité des femmes et des hommes qui le composent. Pour l'avenir, difficile, qui s'ouvre, le crédit municipal s'adaptera avec pour objectif de proposer toujours plus de solidarité vers un public très large. Nul doute qu'il répondra, comme toujours, présent pour aider celles et ceux qui sont dans le besoin, dans des perspectives qui peuvent s'avérer bien sombres en cette année 2021.



FRANCK PAINDESSOUS
DIRECTEUR

LE PRET SUR GAGES

Prêts destinés à tous, les prêts sur gages, ou prêts sur objets, se définissent comme des prêts de dépannage garantis par le dépôt d'un objet dont les déposants sont propriétaires et dont ils ne souhaitent pas se séparer.

L'étude du commissaire-priseur judiciaire en charge des ventes aux enchères de l'établissement effectue les appréciations des objets amenés en gage par les clients. Le prêt proposé est basé sur la valeur de l'objet sur le marché des ventes aux enchères.

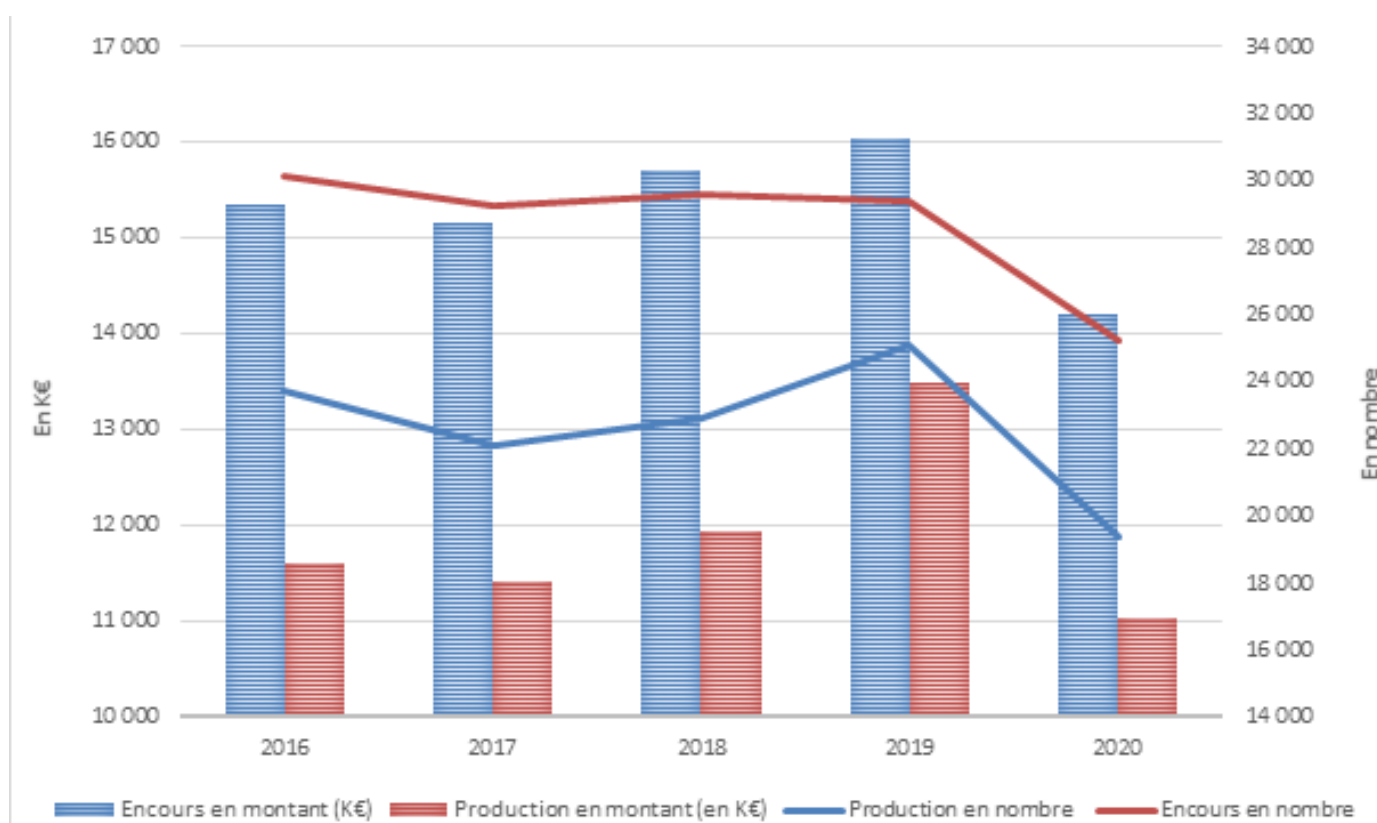
Les objets déposés sont essentiellement des bijoux, mais les objets de valeur les plus divers peuvent être proposés en gage du prêt demandé comme de l'argenterie, des objets d'art, des instruments de musique, des tableaux, de la maroquinerie...



La souplesse du système réside dans le choix pour le déposant de retirer son objet, contre remboursement du capital et des intérêts, quand il le souhaite, dès le lendemain du dépôt s'il le veut. Si au terme des six mois pour lesquels est conclu le contrat, le client n'a pas récupéré son bien, la possibilité lui est offerte de prolonger la durée de ce contrat en réglant simplement les intérêts.

Le prêt sur gages est également proposé à une clientèle en possession d'objets de valeur importante et qui recherche un prêt simple permettant une mise à disposition immédiate des fonds.

"Le prêt moyen de 572 €, indique bien le caractère social de notre activité."



En 2020, l'activité de prêts sur gage a connu une forte baisse liée au contexte de la crise sanitaire. Ainsi l'encours s'établit à 14 196 K€, en baisse de 11,44% (-1 834 K€). Les engagements connaissent une baisse historique à - 29,40% pour un montant total de nouveaux prêts de 5 728 K€. Dans le même temps, les renouvellements (-1,26%) et les dégagements (-0,05%) sont stables.

L'agence de Montauban connaît une évolution différenciée qui tient à la fois de sa création relativement récente mais aussi des transferts de gages effectués entre le siège et l'agence. Ainsi, l'encours s'établit à la fin de l'année 2020 à 754 K€ (+36,80%).

Au global le nombre de clients diminue fortement (-14,76%) à 9 409 clients. La production en nombre (- 22,88%) et en montant (-18,19%) concrétise l'évolution négative de l'année 2020. Dans le même temps, le prêt moyen s'établit à 572 €, ce qui caractérise toujours le rôle social de notre activité.

LES VENTES AUX ENCHERES

Plus de 90 % des objets déposés dans le cadre du service des prêts sur gages sont récupérés par leurs propriétaires, les autres sont vendus aux enchères. Les ventes sont cataloguées et précédées d'une exposition.

Le site internet du Crédit Municipal (www.credit-municipal-toulouse.fr) permet la consultation du catalogue des ventes, qui indique le montant estimé et, une fois la vente effectuée, le montant adjugé. Les ventes sont organisées généralement sur trois jours en fin de mois. Lorsque les objets sont vendus, le montant de l'adjudication est reversé au dépositaire de l'objet, déduction faite du capital prêté et des intérêts.

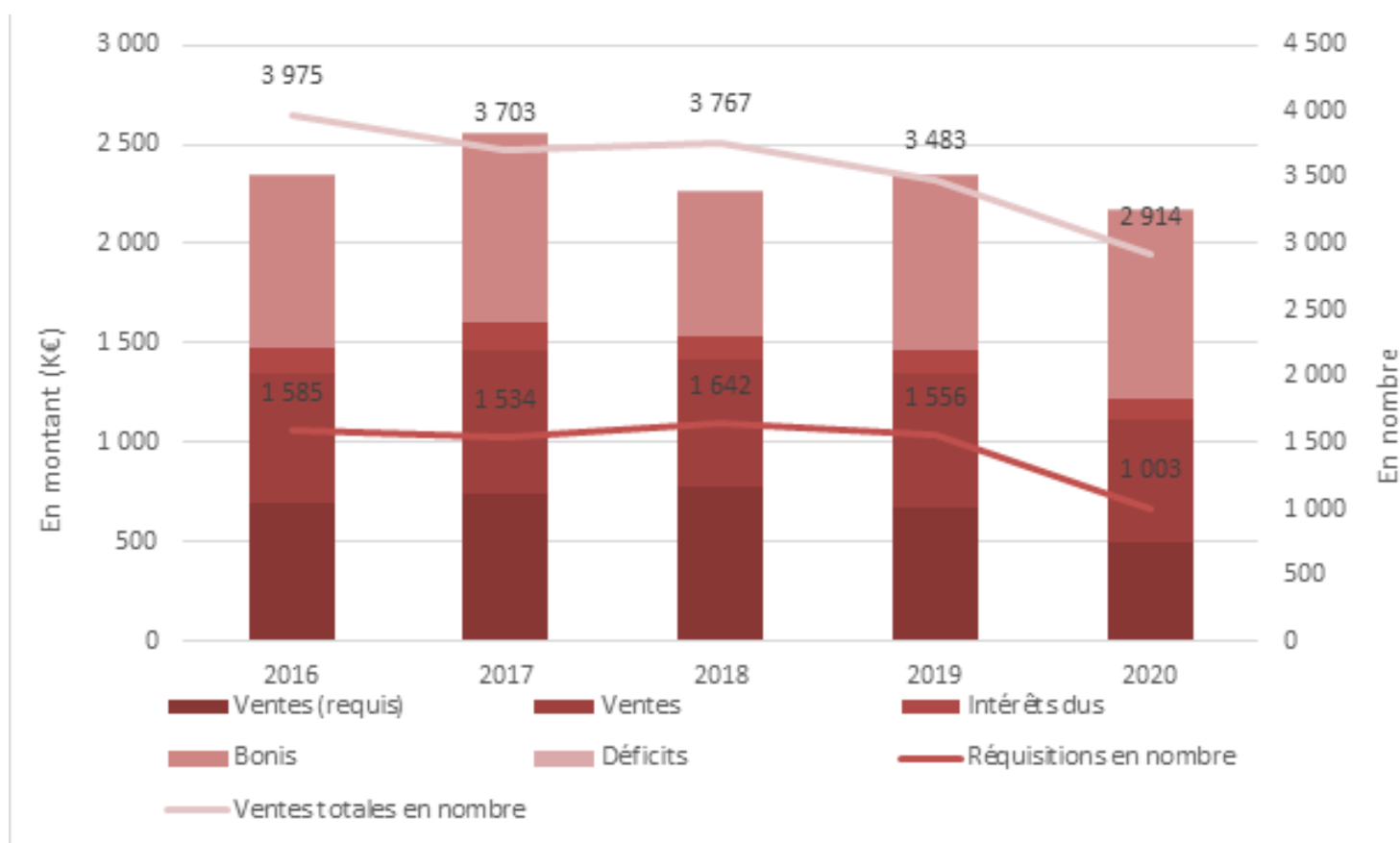
Le Crédit Municipal propose également aux personnes qui le désirent de vendre un bijou, un objet d'art ou de décoration dans de conditions particulièrement avantageuses. Les 150 années d'expérience du Crédit Municipal et ses capacités d'expertise font de sa salle des ventes l'une des plus prisées du sud de la France, notamment pour les bijoux anciens.

Les ventes du Crédit Municipal sont visibles sur le site de l'établissement mais aussi sur celui d'Interenchères et sur le site national du prêt sur gage (www.pretsurgage.fr).



Le Crédit Municipal fait ses ventes en live sur Interenchères.





Sur 2020, et compte tenu du contexte sanitaire, les ventes des mois de mars, avril et mai n'ont pas pu avoir lieu. Le Crédit Municipal a pu ensuite proposer des ventes au mois de juin, au mois de juillet puis du mois de septembre jusqu'à la fin de l'année.

Toutes les ventes à compter du mois de juin ont eu lieu en Live. Malgré cela, et suite à l'annulation de plusieurs ventes, l'activité a connu une baisse en nombre (-16,34%) avec 2 914 contrats vendus et en montant (-17,97%) pour s'établir à un total de 1 110 K€ en montant prêté. La part des ventes requises représente toujours en montant à peu près la moitié des ventes réalisées. Le montant total des adjudications s'élève à 2 168 K€, en baisse de -7,88 %.

2020 c'est...

2 914 contrats vendus.

LE MICROCREDIT PERSONNEL

Le Crédit Municipal, en partenariat avec diverses structures (centres communaux d'action sociale, centres médico-sociaux, associations...) propose un prêt pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle (accès au logement, santé, éducation et formation, emploi et mobilité, équipement ménager, projet de cohésion familiale et sociale...) : le Micro Crédit Personnel Accompagné (MCPA).

Il permet d'aider les personnes en situation de précarité ne pouvant accéder au système bancaire classique. Les prêts (de 300 € à 3000 €) sont d'une durée de six à trente-six mois à un taux de 3,04 % (TAEG) (certains MCPA ont un taux ramené à 0% du fait de la prise en charge des intérêts par la commune ou le CCAS). Il n'y a pas de frais de dossier et les bénéficiaires d'un MCPA disposent d'un accompagnement social sur toute la durée du prêt.

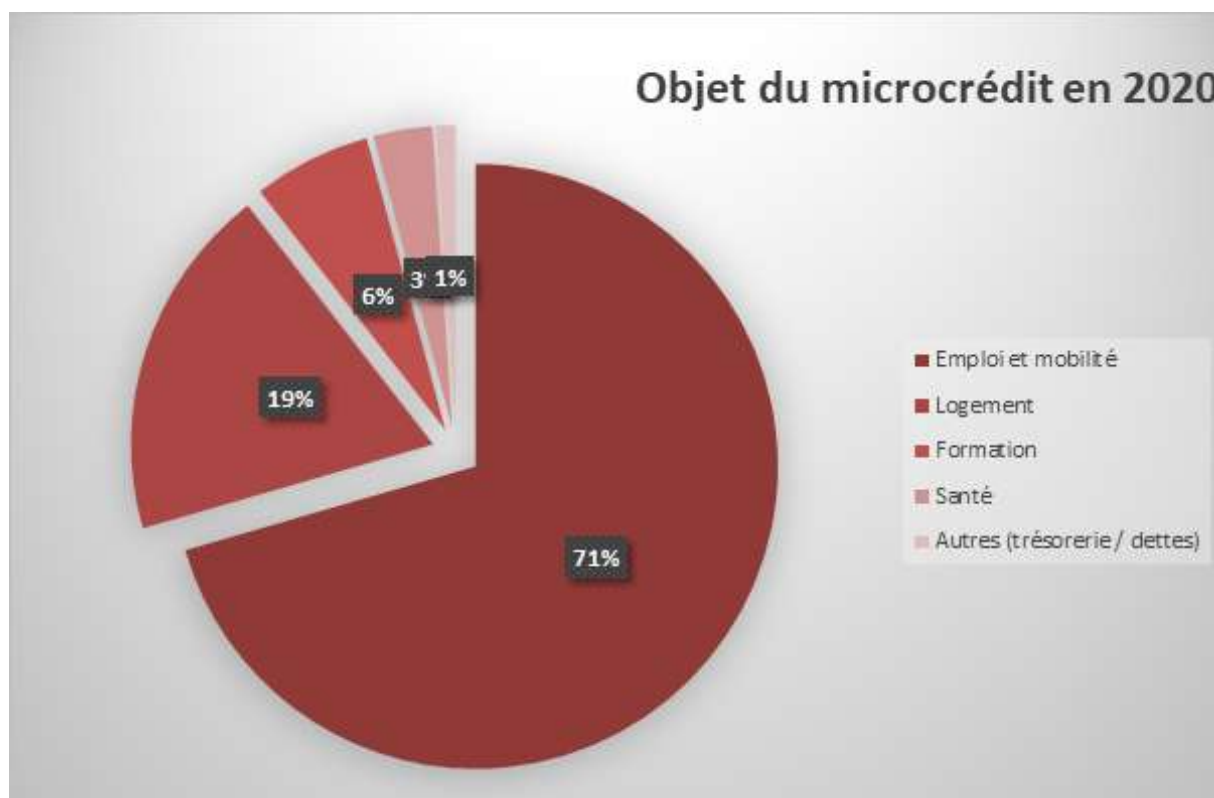


Cette activité sur 2020 connaît une évolution convenable compte tenu du contexte sanitaire avec une progression des encours de +4,46% en nombre et +1,84% en montant, pour atteindre en nombre un volume de 328 prêts (en montant 400 K€). Sur l'année écoulée 95 prêts ont été octroyés pour un volume de 241 K€.

De nouvelles conventions de partenariat (Plateforme mobilité 82, SOS Familles Emmaüs Millau, Croix rouge Toulouse, CCAS de Muret, SOS Familles Emmaüs Foix, CCAS de Cahors, CCAS de Montauban) ont été signées sur cette année 2020, ce qui permet de couvrir un territoire toujours plus vaste. Ainsi, ce sont 42 structures partenaires qui portent avec le Crédit Municipal le service de Micro Crédit Personnel Accompagné.

2020 c'est ...

95 prêts octroyés pour un volume de 241 K€.



A été mis en place par ailleurs la dématérialisation des dossiers de microcrédit avec le CCAS de Toulouse via une plateforme de dépôt de documents. La dématérialisation avec les autres partenaires devrait s'opérer sur l'année 2021. Autre évolution, la Banque Publique d'Investissement (BPI) devient notre interlocuteur en lieu et place de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour la gestion de la garantie des prêts.

*"Grâce à mon microcrédit j'ai pu
m'acheter une voiture et trouver un
travail à 20 minutes de chez moi."*

Marie (27 ans, salariée)

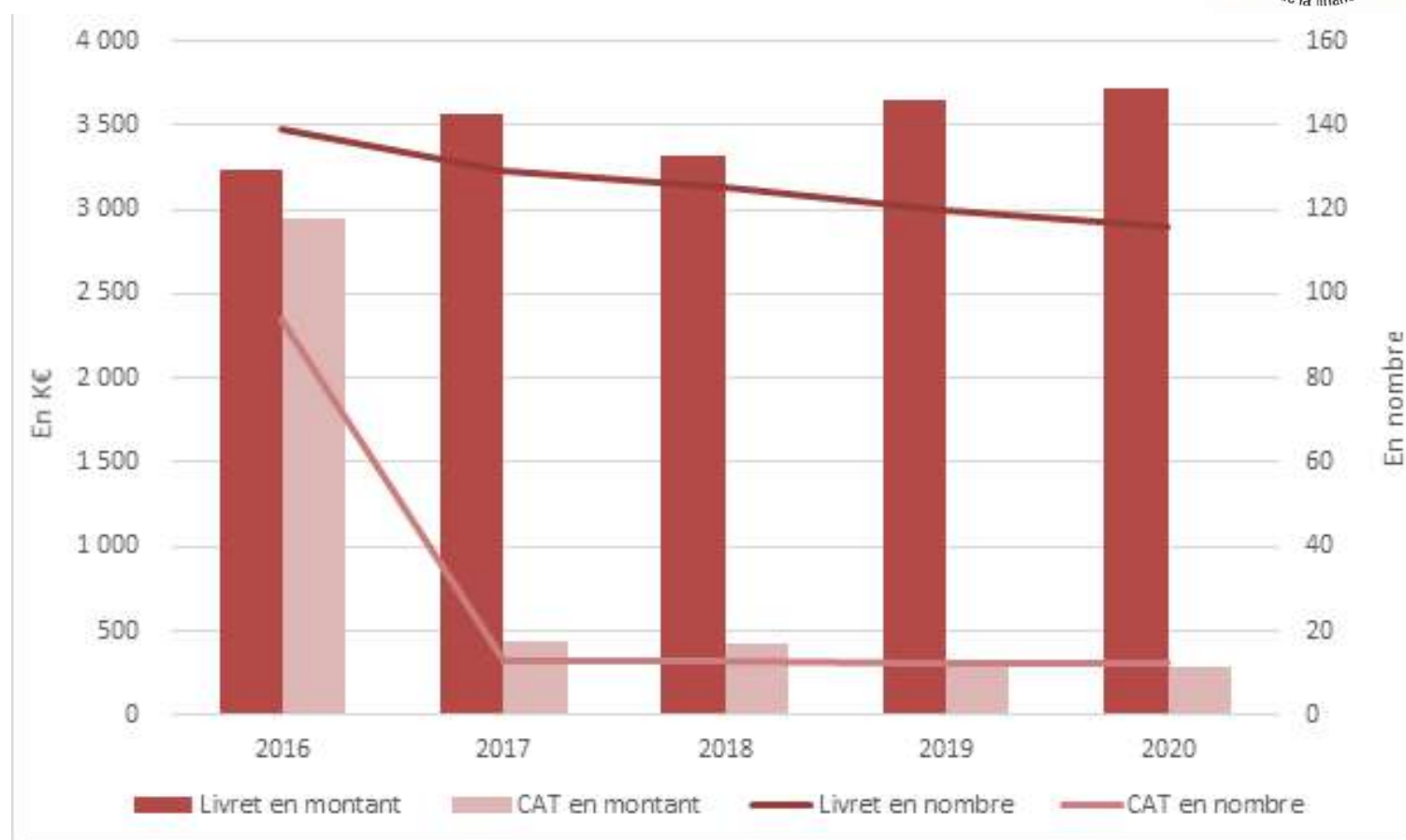
bpifrance

BANQUE DE FRANCE

L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

Le Crédit Municipal de Toulouse propose deux produits d'épargne : le livret d'épargne solidaire et le compte à terme solidaire. Les dépôts sur ces produits permettent le financement des prêts sociaux de l'établissement (prêts sur gages, microcrédit). Depuis 2020, ces deux produits sont labellisés FINANSOL.

Les déposants qui le souhaitent peuvent également reverser une partie ou la totalité des intérêts de leur livret à une association partenaire de l'établissement. Tous les dons sont déductibles des impôts, à hauteur de 66% des sommes versées dans la limite fiscale en vigueur. L'évolution du nombre de comptes de dépôts à terme à compter de 2017 provient de la fin de contrats qui n'ont pas été renouvelés dans un contexte de liquidités suffisantes pour l'établissement. Le Crédit Municipal a dans ce cadre diminué en fin d'année 2020 la rémunération proposée sur ces deux produits afin de ne pas être en surliquidité.

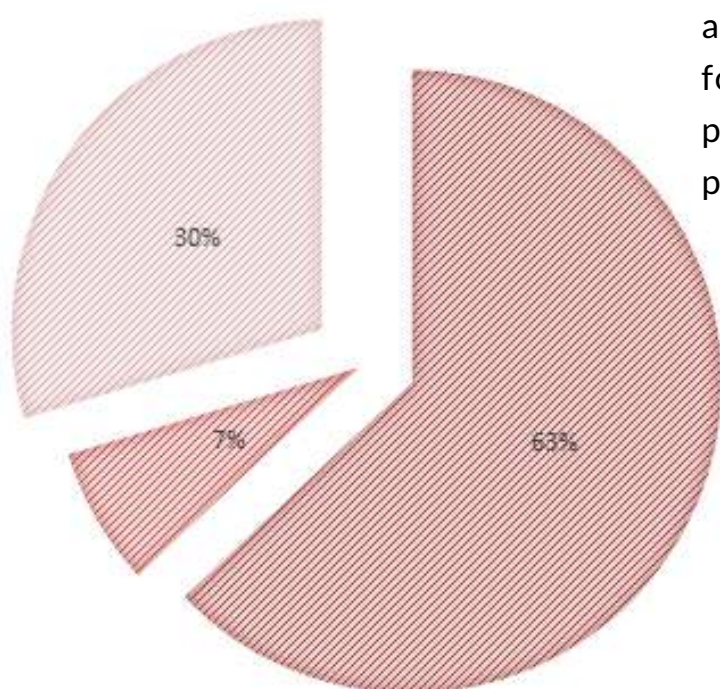


LE POINT CONSEIL BUDGET

Le Crédit Municipal de Toulouse propose un service gratuit de « point conseil budget ». Cet accompagnement technique peut aider les publics en difficultés financières à acquérir les apprentissages nécessaires à la gestion du budget familial : classement, prévisions budgétaires, tenue des comptes afin d'éviter une accumulation de dettes, un surendettement ou une absence de maîtrise de la consommation. Il s'agit aussi de prévenir le surendettement, en apportant des solutions le plus tôt possible aux personnes en fragilité financière pour améliorer durablement leur situation budgétaire, grâce à une analyse de leur situation, la définition d'un diagnostic et la mise en place d'actions appropriées.

Une convention de partenariat unit le Crédit Municipal de Toulouse et la Banque de France. Après étude de toutes les solutions possibles pour aider au mieux les bénéficiaires de ce service, il peut être envisagé de constituer un dossier de surendettement ainsi qu'un suivi lorsque celui-ci est mis en place.

Cette activité s'appuie sur l'engagement citoyen de bénévoles et le service rendu est essentiellement centré sur le conseil et l'analyse de situations financières et budgétaires délicates mais aussi, pour une part significative, sur l'étude et l'aide à la constitution de dossiers de surendettement. Le service a officiellement été labellisé sur cette année 2020. Le contexte sanitaire a fortement impacté cette activité puisque seulement 28 entretiens ont pu avoir lieu en 2020.



■ Conseils / Analyse

■ Réorientations

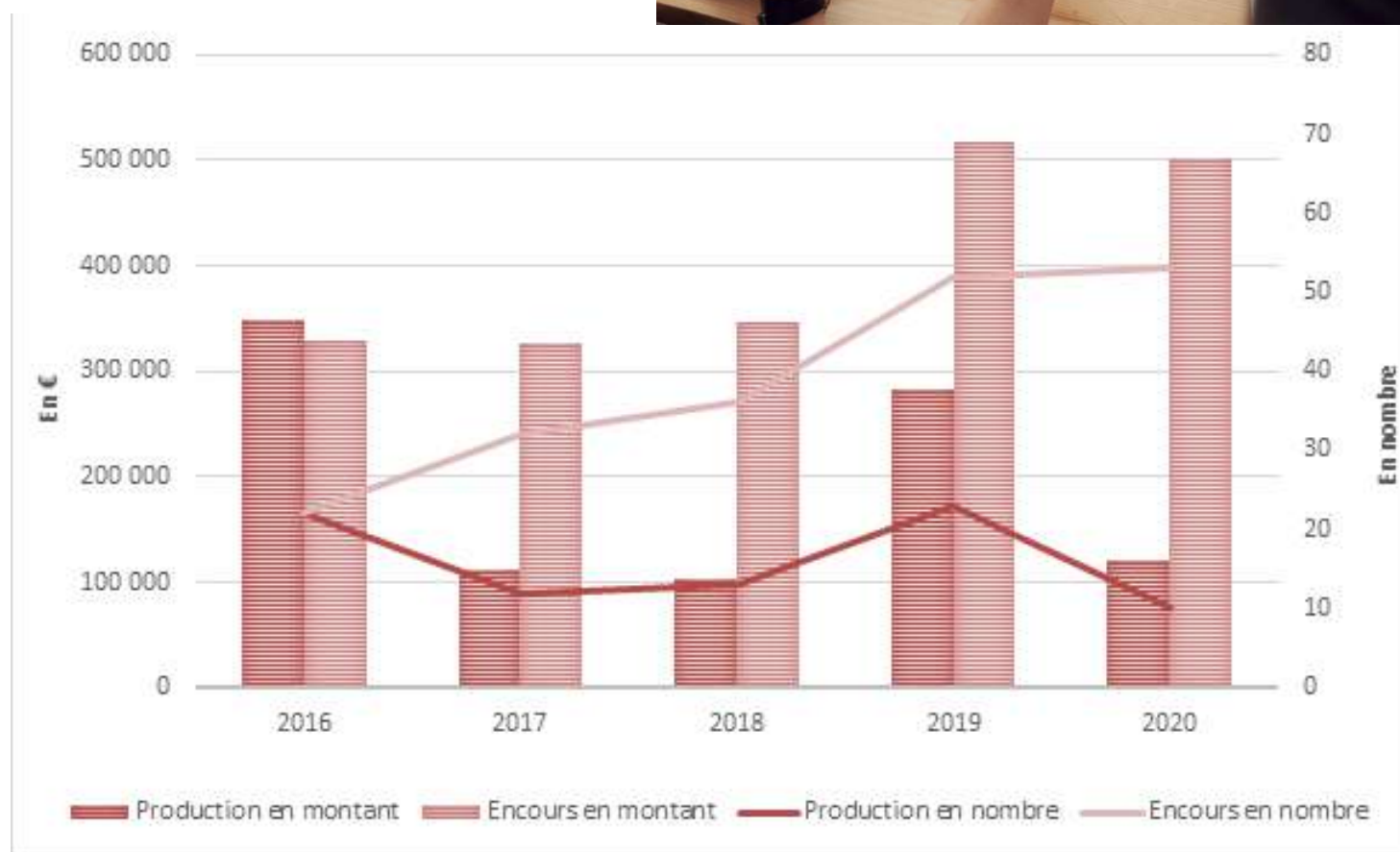
■ Etude de dossiers de surendettement



LE PRÊT PERSONNEL

Le Crédit Municipal propose également, en partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon, des prêts personnels destinés à réaliser divers projets (travaux, loisirs, automobile, équipement...).

Ainsi, au 31 décembre 2020, l'encours est de 53 prêts pour 501 K€. 10 prêts ont été accordés en 2020 pour 120 K€.



LA GARANTIE DES MÉTAUX PRÉCIEUX

Les ouvrages en métaux précieux vendus par le Crédit Municipal doivent être revêtus du poinçon de garantie. Le Crédit Municipal de Toulouse est habilité pour apposer ces poinçons. Cette apposition permet de valider le titrage des ouvrages.

Ce service s'adresse également aux professionnels (bijoutiers, commissaires-priseurs...).



LES LOCATIONS D'ESPACES

Situées au cœur de la Ville, la salle d'exposition et la salle des ventes du Crédit Municipal de Toulouse sont proposées à la location pour les différents types d'événements que souhaitent organiser les professionnels. D'une capacité de 200 places assises, accessibles aux personnes à mobilité réduite, elles sont dotées de tous les équipements nécessaires. Là non plus, le contexte sanitaire de l'année 2020 n'a pas permis d'atteindre les volumes des années précédentes, ce qui a nettement impacté les recettes de l'établissement.

LA GARDE D'OBJETS

Le Crédit Municipal rend un service de garde d'objets pour les personnes désirant mettre à l'abri leurs biens de valeur. Un système souple permet une utilisation « à la carte », pour des durées variables. Un personnel qualifié, sensibilisé à la qualité et à la fragilité éventuelle des objets déposés, garantit des conditions optimales de conservation. Le Crédit Municipal propose également ses caves climatisées pour le stockage de grands crus.

LE SOL-VIOLETTE

Le Sol est une unité de compte éthique et solidaire, qui permet de procéder à des échanges locaux et équitables de biens et de services. Le Crédit Municipal de Toulouse apporte son soutien à l'association du Comité Local d'Agrément du Sol (CLAS), pilote de cette monnaie locale complémentaire, en étant un point d'échange et de distribution des Sols.

RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

En 2019, le Crédit Municipal a obtenu la labellisation environnementale EnVol et il s'est engagé à poursuivre sa démarche RSE. En 2020, les actions liées au Label EnVol ont été poursuivies, certaines ont été réalisées, d'autres sont en cours. Certaines actions sont considérées comme actives dans leur avancement, étant exercées en continu, comme l'analyse réglementaire, la diminution des déchets numériques, des déchets atmosphériques (liés aux déplacements) et le changement de mobilier.

En 2020, l'établissement a par exemple remplacé des ampoules classiques par des ampoules LED, minimisé la consommation d'eau en changeant les boutons poussoirs des robinets, utilisé des goodies éthiques et responsables, en bois, en plastique de bouteille recyclé, en aluminium réutilisé, en bambou. Des sapins de Noël en bois réutilisables sur plusieurs années ont également été mis en place pour la fin de l'année.

Ainsi, 76.47% des actions ont été réalisées en 2020. Là aussi, il faut relever le contexte sanitaire qui n'a pas permis d'avancer autant que souhaité.



COMMUNICATION - PATRIMOINE

Avec la crise sanitaire le projet du Passeport pour l'art n'a pas pu être que réalisé partiellement. La 1ère visite au Petit Musée en janvier 2020 a eu lieu, la 2ème séance se déroulant en classe.

Avec les visites du Petit Musée, « Les mercredis du Crédit », de la fin août 2020 jusqu'en octobre 2020, le crédit municipal a ouvert ses locaux historiques pour des groupes de dix personnes, à raison d'un jour par mois, généralement la dernière semaine du mois, plutôt le mercredi après-midi afin de permettre aux enfants de venir découvrir les anciens magasins du XIXème siècle. Deux créneaux d'une heure par jour d'ouverture ont été proposés pour répondre aux demandes nombreuses des visiteurs.



*"Je passe devant tous les jours
et je ne m'attendais pas à ce que
l'établissement ait un côté
social et solidaire si marqué !"*

Carole (47 ans, salariée)

Sur l'année 2020, le crédit municipal a également été présent sur certains médias (radio, Internet, magazines) dans le cadre de la communication traditionnelle de l'établissement, mais aussi pour diverses occasions (nouvel Hôtel des ventes Vitry, visite du Petit Musée, labellisation pour le point Conseil Budget et la recherche de bénévoles, nomination des nouveaux commissaires-priseurs, signatures de conventions de microcrédit avec de nouveaux partenaires...).

LES ELEMENTS FINANCIERS

	2016	2017	2018	2019	2020
Produit Net Bancaire	2 232 268,49	2 178 882,76	2 187 271,81	2 212 124,62	2 076 116,37
Résultat Brut d'Exploitation	2 681 321,48	228 537,23	108 551,71	226 954,31	115 852,19
Résultat Net	371 840,55	147 595,12	92 921,59	150 979,65	82 532,76

Bilan	21 352 046,02	20 107 771,23	20 021 233,00	21 627 917,81	21 861 912,84
Fonds propres	14 507 978,84	14 698 298,76	14 827 721,64	15 019 128,11	15 073 107,62

2020	Coefficient d'exploitation	Ratio de levier	Ratio de fonds propres	Ratio de liquidité
	94,42 %	73,68 %	77,41 %	457,79 %



BILAN (en euros)

ACTIF	31-déc-20	31-déc-19
Caisse, banques centrales, CCP	357 758,98	276 957,80
Effets publics et assimilés	0,00	0,00
Créances sur les établissements de crédit	4 603 278,80	2 758 252,98
à vue	4 603 278,80	2 758 252,98
à terme	0,00	0,00
Créances sur la clientèle	15 200 756,65	16 941 846,70
autres concours à la clientèle	15 200 756,65	16 941 846,70
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,00	0,00
Actions et autres titres à revenu variable	0,00	0,00
Participations et autres titres détenus à long terme	0,00	0,00
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00
Crédit-bail et LOA	0,00	0,00
Location simple	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	65 625,67	72 608,58
Immobilisations corporelles	1 262 723,10	1 210 998,62
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	140 847,77	0,00
Capital souscrit et non versé	0,00	0,00
Actions propres	0,00	0,00
Autres actifs	26 793,17	81 887,05
Comptes de régularisation	204 128,70	285 366,08
TOTAL	21 861 912,84	21 627 917,81

PASSIF	31-déc-20	31-déc-19
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	2 012 500,00	2 011 250,00
Opérations avec la clientèle	364 230,01	334 841,22
Autres dettes	364 230,01	334 841,22
Dettes représentées par un titre	4 017 231,48	3 999 468,61
Autres passifs	184 057,71	127 138,34
Comptes de régularisation	7 018,09	4 972,54
Provisions pour risques et charges	55 609,50	58 510,41
Dettes subordonnées	0,00	0,00
Fonds pour risques bancaires généraux	3 034 290,88	3 034 290,88
Capitaux propres hors FRBG :	12 186 975,17	12 057 445,81
Capital souscrit	10 334 013,09	10 136 036,84
Primes d'émission	0,00	0,00
Réserves	1 770 429,32	1 770 429,32
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0,00	0,00
Report à nouveau (+/-)	0,00	0,00
Résultat de l'exercice (+/-)	82 532,76	150 979,95
TOTAL	21 861 912,84	21 627 917,81

COMPTE DE RESULTAT (en euros)		
	31-déc-2020	31-déc-2019
+ Intérêts et produits assimilés	1 707 012,27	1 838 326,86
Intérêts et produits avec les établissements de crédit	6 725,66	17 014,98
Intérêts et produits avec la clientèle	1 700 286,61	1 821 311,88
- Intérêts et charges assimilées	-26 250,00	-16 250,00
Intérêts et charges avec les établissements de crédit	-26 250,00	-16 250,00
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable	0,00	0,00
+ Commissions produits	156 360,06	161 973,79
- Commissions charges	0,00	0,00
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0,00	0,00
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	0,00	0,00
+ Autres produits d'exploitation bancaire	284 304,59	272 374,85
Autres produits	56 053,21	34 762,95
Produits de location simple à titre accessoire	228 251,38	237 611,90
- Autres charges d'exploitation bancaire	-45 310,55	-44 300,88
PRODUIT NET BANCAIRE	2 076 116,37	2 212 124,62
- Charges générales d'exploitation	-1 694 291,95	-1 714 995,75
Frais de personnel	-1 167 158,56	-1 157 742,44
Autres frais administratifs	-527 133,39	-557 253,31
- Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	-265 972,23	-270 174,56
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	115 852,19	226 954,31
Coût du risque	5 664,19	-7 812,78
RESULTAT D'EXPLOITATION	121 516,38	219 141,53
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,00	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	121 516,38	219 141,53
Résultat exceptionnel	385,38	461,12
Impôt sur les bénéfices	-39 369,00	-68 623,00
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	0,00	0,00
RESULTAT NET	82 532,76	150 979,65

LA NOTE ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

I . Principes comptables et méthode d'évaluation

Note 1 – Activités et contexte réglementaire / Faits marquants

a - La Caisse de Crédit Municipal de Toulouse (CMT) est un établissement de crédit dont l'activité principale est le prêt sur gages corporels. Dans ce domaine les caisses de Crédit Municipal disposent d'un monopole. Dans le cadre de la loi de cohésion sociale de 2005, le Crédit Municipal de Toulouse a débuté depuis le mois de mai 2009 une activité de microcrédits personnels accompagnés, en partenariat avec le CCAS de la Ville de Toulouse. Depuis 2015, le CMT développe cette activité avec d'autres structures partenaires (CCAS, CMS, Conseils Départementaux, associations, ...)

b - En tant qu'établissement de crédit la Caisse de Crédit Municipal de Toulouse est assujettie à la loi bancaire du 24 janvier 1984. Elle présente ses comptes annuels conformément à la réglementation bancaire. Ces comptes sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes. Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal, établissement public de crédit et d'aide sociale, présente et tient ses comptes conformément aux règles de la Comptabilité Publique (compte financier et compte administratif). Ceux-ci font l'objet d'une certification par l'Agent Comptable avant leur dépôt pour examen auprès de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie.

c- Faits marquants :

Afin de développer son activité au-delà de la ville de Toulouse, le Crédit municipal de Toulouse, par autorisation du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 15 juin 2016, a décidé de créer une agence à Montauban. Le local a été acheté le 08 novembre 2016, les travaux ont débuté en 2017 et l'ouverture a eu lieu le 20 février 2018. L'agence monte en puissance, et son encours au 31/12/2020 s'élève à 753 689.40€ (+ 36.8% en 2020).

Depuis le 1er janvier 2014, le Crédit Municipal de Toulouse constitue une provision dite "provision Compte Epargne Temps" (CET) constituée par le nombre de jours épargnés par le personnel du CMT multiplié par le coût de l'agent à la journée. Son montant est de 55 609.50 €. L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du Covid. L'établissement a été contraint de fermer ses portes du 17 mars au 11 mai. Cette crise a eu un impact sur l'activité et le résultat de l'établissement. Néanmoins, grâce aux mesures mises en place dès le printemps, cet impact a pu rester mesuré.

Cette année a également vu la réalisation d'un chantier important : celui du ravalement de façade de l'établissement, pour un montant global de 341 K€.

d - Au vu de la rapidité des délais de recouvrement des créances douteuses, l'application du règlement ANC 2014-07 n'a pas d'impact significatif sur la situation nette et le résultat.

a - Provisions pour prêts sur gages

- Oppositions de police

Le Crédit municipal de Toulouse constitue des provisions pour risque de non recouvrement de prêts sur gages frappés d'oppositions de police à concurrence de 50% du capital prêté pour les biens de 1ère division et de 100% pour les biens de 2ème et 3ème divisions. Cette provision est constituée à l'actif en contrepartie de l'encours douteux constaté et isolé sur une ligne particulière (2 517,50 €). Ces contrats, bloqués par décision judiciaire et compte tenu des délais d'instruction très longs n'ont plus d'intérêts décomptés. Les intérêts pris en charge en comptabilité jusqu'au blocage par décision de justice sont provisionnés en totalité (471,29 €).

- Provisions sur créances rattachées douteuses

Capital

Les contrats de prêts sont consentis pour une durée de 6 mois.

Est considérée comme douteuse, et donc déclassée comme telle, l'intégralité des contrats dont l'enregistrement est strictement supérieur à neuf mois. Toutefois, du fait de la contagion, les contrats sains de prêts sur gages deviennent à leur tour douteux du fait qu'au moins un contrat de gages pour un même client est douteux. De même, si un client prêt sur gages a des contrats douteux, et s'il est également client microcrédit, la contagion affectera les contrats microcrédits, et réciproquement.

Au 31 décembre 2020, tout le capital des contrats de prêts sur gages du siège est couvert par la garantie apportée par l'étude du commissaire-priseur sur les appréciations qu'il effectue. Concernant l'agence de Montauban, pour les contrats signés à compter du 01/10/2020, le risque ne repose plus sur l'établissement. La garantie est apportée par l'étude du commissaire-priseur sur les appréciations effectuées à Montauban. Au 31/12/2020, la provision constituée, calculée sur un taux moyen issu du rapport entre les montants des prêts et le montant des déficits des contrats de l'agence depuis son ouverture, s'élève à 4 782.89 €.

Intérêts

Les intérêts afférents au capital douteux tel que décrits supra sont provisionnés en totalité, c'est à dire dès le premier mois, et ce afin de couvrir l'intégralité du risque encouru.

b – Provisions pour Microcrédits personnels accompagnés

En ce qui concerne les Microcrédits Personnels Accompagnés (MCPA), le Crédit municipal de Toulouse (CMT) constitue des provisions pour les prêts douteux et pour les prêts compromis.

Pour les prêts douteux le Crédit Municipal différencie les prêts octroyés sur Toulouse et les autres. Les prêts octroyés sur Toulouse bénéficient d'une garantie de 15% du capital apportée par la ville de Toulouse en plus des 50% apportés par le Fonds de Cohésion Sociale. Les 35% du capital douteux restant sont donc provisionnés. Les intérêts quant à eux ne sont pas provisionnés (prise en charge par la ville).

Pour les prêts douteux octroyés en dehors de la ville de Toulouse le Crédit Municipal bénéficie uniquement de la garantie du Fonds de Cohésion Sociale (50%). Il provisionne donc 50% ainsi que les intérêts douteux non pris en charge de ces prêts.

Sont considérés comme douteux les MCPA avec un retard d'une mensualité de plus de trois mois ou de trois impayés. Sont considérés comme compromis les MCPA pour lesquels le Crédit Municipal a prononcé la déchéance du terme.

Le montant au 31 décembre 2020 de ces provisions s'élève à 20 067.40 €.

c- FRBG (Fonds pour Risques Bancaires Généraux)

La Caisse dispose d'un fonds pour risques bancaires généraux, comprenant une provision forfaitaire, ayant supporté l'impôt, relative aux risques inhérents aux opérations bancaires. Ce fonds est défini par le règlement CRR comme "les montants que les dirigeants décident d'affecter à concurrence de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent". Cette provision s'élève à 3 034 290,88 € au 31/12/2020.

Note 3 - Portefeuille titres

Néant

Note 4 - Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties selon des modes et durées indiquées ci-après :

NATURE	MODE	DUREE
Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

Note 5 - Capitaux propres

Les capitaux propres du Crédit Municipal de Toulouse comprennent :

- le capital : compte tenu du statut d'établissement public le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits (solde positif de la réalisation des gages).
- les réserves : l'affectation des résultats, moins les bonis prescrits, peut également s'effectuer en réserve libre.

Note 6 - Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions s'élève à 55 609,50 €.

Note 7 - Instruments financiers hors bilan

La Caisse n'a effectué aucune opération spéculative ou de couverture de risques avec des instruments financiers au cours de l'exercice 2020.

Note 8 - Produits et charges

L'ensemble des produits et des charges est comptabilisé conformément au principe de la spécialisation des exercices comptables. En conséquence :

- les intérêts (produits et charges) sont inscrits au bilan prorata temporis
- les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux etc...) font l'objet le cas échéant, de régularisations en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance...).

Note 9 - Engagements envers le personnel

a - Les agents du Crédit Municipal de Toulouse sont des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et des personnels engagés sous contrat.

Ils sont soumis respectivement aux dispositions des décrets 85-1250 du 26/11/85 et 88-145 du 15/2/88. Le premier texte précise que :

- la période de référence des congés payés va du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- le congé dû pour une année de services accomplis ne peut se reporter sur l'année suivante.

b - La grande majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire, la Caisse n'a pas de charge ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenterait un caractère significatif.

Note 10 - Impôts

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés depuis le 1er janvier 1988.

La charge d'impôts sur les sociétés pour l'exercice 2020 s'élève à 39 369€.

Note 11 - Créances douteuses compromises

Le règlement ANC 2014-07 au sujet du traitement comptable du risque de crédit conduit notamment à la création d'encours douteux compromis dont le montant à la clôture s'élève à 49 923.42 €.

II . Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

Note 12 - Immobilisations

En milliers d'euros	31/12/19	31/12/20
Immeuble	1 016	1 016
Autres immobilisations corporelles	4 074	4 222
Immobilisations financières	36	37
Immobilisations incorporelles	362	383
Immobilisations corporelles en cours		141
Immobilisations incorporelles en cours		
TOTAL BRUT	5 488	5 799
TOTAL NET	1 284	1 469

Note 13 - Crédits à la clientèle

En milliers d'euros	Créances saines	Créances douteuses (dont oppositions de police)		Dont créances douteuses compromises
		<i>Brut</i>	<i>Provisions</i>	
Prêts/gages	12 450	1 884	7	7
Microcrédits	347	52	20	43
TOTAL	12 797	1 936	27	50

Note 14 - Capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/19	31/12/20
Dotation initiale	31	31
Excédents et bonis capitalisés	10 105	10 303
Réserves	1 770	1 770
Provisions non affectées (FRBG)	3 034	3 034
Résultat net de l'exercice	151	83
Total	15 091	15 221

Note 15 - Echancier des créances et des dettes

Créances en K€	< 1 an	> 1 an	Total
Néant			
Dettes en K€			
Livrets des Particuliers	3 720	0	3 720
Comptes à terme des Particuliers	86	205	291
Bonis Prêts sur gages	364	0	364
Emprunt auprès du Crédit Municipal d'Avignon	1 000		1 000
Emprunt auprès du Crédit Municipal de Nantes		1 000	1 000

- livrets des particuliers de l'épargne solidaire
- dettes rattachées : 6 K€
- comptes à terme des particuliers - dettes rattachées : 1 K€
- Emprunts Institution - dettes rattachées : 12.5 K€

Note 16 - Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/19	Dotations	Reprises	31/12/20
Provisions CET	59	8	11	56
TOTAL	59	8	11	56

Note 17- Analyse des comptes de régularisation actif et passif et autres dettes et passifs

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
Produits à recevoir	21	Impôts et taxes	10
Impôts et taxes	6	Charges à payer	146
Produits de ventes de gages corporels	204	Encaissements pour le compte de tiers (boni)	364
Cautionnement commissaires-priseurs			31
TOTAL	231	TOTAL	551

Note 18 - Engagements de hors bilan

Les engagements de hors bilan s'élèvent à 21 684 K€ pour les prêts sur gages (engagements de garantie reçus, correspondant à la valeur estimée des gages nantis (valeur assurance) et 238 K€ pour les microcrédit (garantie apportée par la BPI sur la totalité de l'encours à hauteur de 50% et par la Ville de Toulouse à hauteur de 15% pour les prêts toulousains), soit un total de 21 922 K€.

Note 19 - Produits et charges exceptionnels

En milliers d'euros	CHARGES	PRODUITS
Autres éléments exceptionnels	0	0
TOTAL	0	0

Note 20 - Effectifs

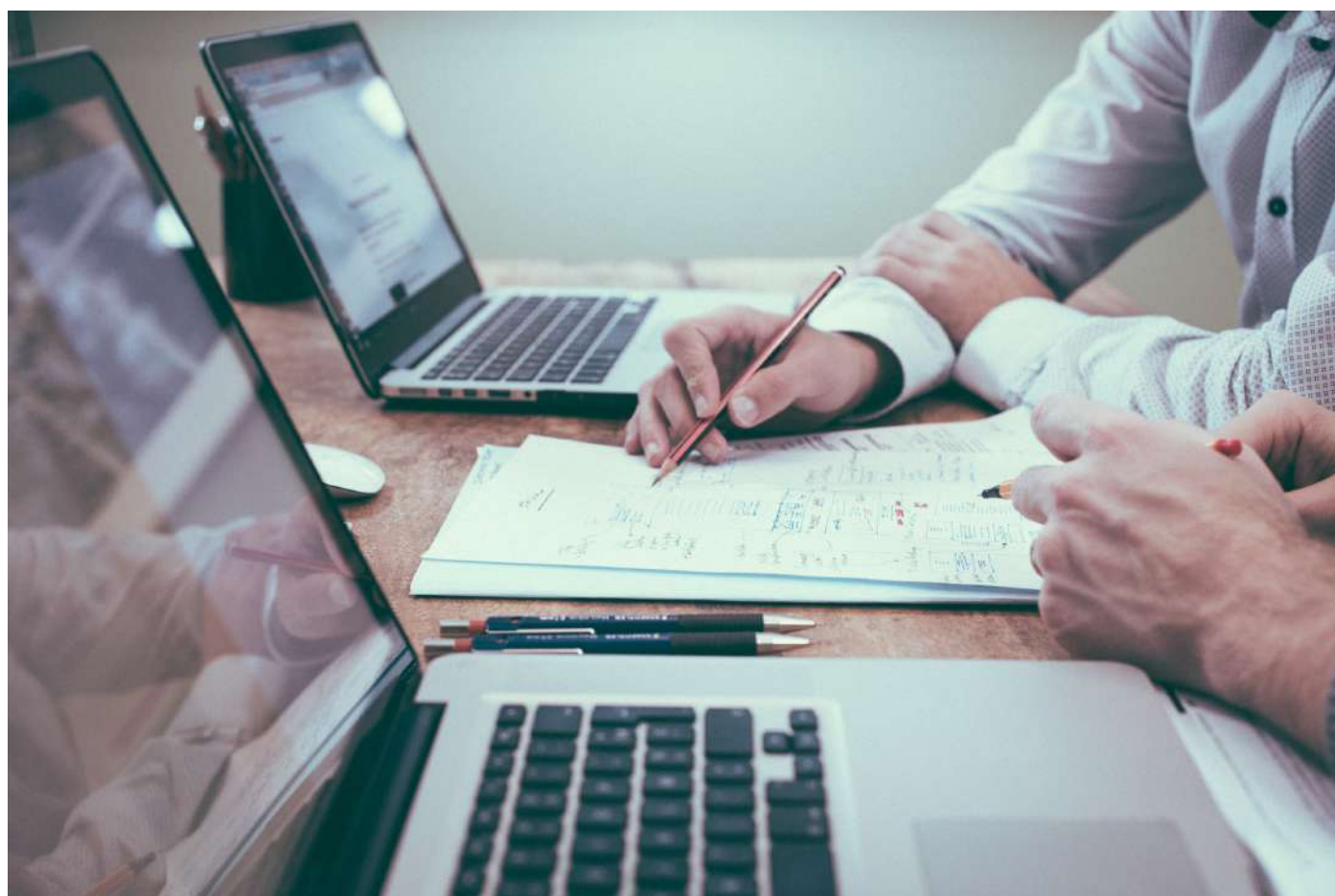
Effectifs en équivalent plein temps	31/12/19	31/12/20
Fonctionnaires	14,30	13,30
Auxiliaires	4,00	5,00
TOTAL	18,30	18,30

Note 21 - Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires pour 2020 s'élève à 9 186 € TTC. Le rapport de gestion est disponible au Crédit Municipal 29 rue des Lois 31006 Toulouse Cedex.



LES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



CREDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE

Au capital de 10 334 013.09 €

Siège social : 29 Rue des Lois 31 006 TOULOUSE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention du Conseil d'orientation et de surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Crédit Municipal de Toulouse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/ 2014.

Justification des appréciations- Points clés d'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci- avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Activité de Prêt sur gage

Risque identifié :

Le prêt sur gage est l'activité principale du Crédit Municipal de Toulouse. Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, le capital des contrats de prêts sur gages sont garantis par des gages valorisés par le commissaire-priseur pour l'agence de Toulouse. Les intérêts douteux sur les prêts sur gage sont dépréciés à 100%. Au 31 décembre 2020, le total des encours des prêts sur gages brut est de 14 963 K€ (soit 77% du total bilan). Les provisions afférentes sont de 156 K€. Le montant global des engagements reçus en garantie des PSG est de 21 684 K€.

Nous avons considéré ce processus d'octroi des prêts sur gage comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance de la volumétrie et du processus spécifique de conservation des biens gagés.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque:

Nos diligences ont principalement consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi et de dégageement du prêt sur gage pour s'assurer de la bonne compréhension des étapes tout au long du processus ainsi que de l'applicatif informatique associé;
- Réaliser des tests de conception sur les contrôles clés;
- Afin de valider la réalité des encours, procéder pendant l'année à des contrôles visuels de l'existence des biens gagés. Sur la base de sondages nous avons procédé au rapprochement avec l'inventaire des stocks, contrôlé les poids des biens gagés et vérifié la cohérence.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommé commissaire aux comptes du Crédit Municipal de Toulouse par le Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Toulouse du 27 mars 2019 pour le cabinet SYGNATURES SAS.

Au 31 décembre 2020, le cabinet SYGNATURES SAS était dans la 2ème année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions de Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par [l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectes, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectes jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Conseil d'orientation et de surveillance, remplissant les fonctions du Comité d'audit, qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Orientation et de Surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'orientation et de surveillance remplissant les fonctions du Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Toulouse, le 1er mars 2021


Laure MULIN

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conseil d'orientation et de surveillance d'approbations des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention du Conseil d'orientation et de surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L.511-39 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ont à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du conseil d'orientation et de surveillance en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APROUVEÉES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le conseil d'orientation et de surveillance au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1 - Avec la Commune de Toulouse

1-1 Nature et objet : conclusion d'un bail portant sur des locaux appartenant au Crédit Municipal de Toulouse à la commune de Toulouse. Ces locaux, d'une superficie totale de 300 m², sont situés au 27, rue des Lois à Toulouse.

Modalités : Ce bail a été conclu le 1er juillet 2004 pour une durée de trois ans renouvelable. Sur l'exercice clos au 31 décembre 2020, le montant du loyer perçu est de 48 578 € hors charges.

1-2 Nature et objet : conclusion d'un bail portant sur des locaux appartenant au Crédit Municipal de Toulouse à la commune de Toulouse. Ces locaux, d'une superficie totale de 1.072 m², sont situés au 27, rue des Lois à Toulouse.

Modalités : Ce bail a été conclu le 1er mai 2003 pour une durée de trois ans renouvelable. Sur l'exercice clos au 31 décembre 2020, le montant du loyer perçu est de 152 340 € hors charges. Le montant des charges refacturées sur l'exercice clos au 31 décembre 2020 s'élève à 9 814 €.


2 - Avec Toulouse Métropole

Personne concernée : Monsieur Jean-Luc MOUDENC

Nature et objet : le Conseil d'orientation et de surveillance de votre société en sa séance du 15 juin 2017 a autorisé la conclusion d'un bail portant sur un local informatique de back-up appartenant à Toulouse Métropole par le Crédit Municipal de Toulouse. Ces locaux sont situés au 1 place de la Légion d'Honneur à Toulouse (Salle Informatique de Marengo Bâtiment Ovale).

Modalités : Ce bail a été conclu le 18 mars 2016 pour une durée de trois ans renouvelable. Sur l'exercice clos au 31 décembre 2020, le montant du loyer est de 2.943,36 € hors charges.

Toulouse, le 1er mars 2021
SYGNATURES SAS


..... ULIN

CONTACTS



TOULOUSE / SIÈGE



Crédit Municipal de Toulouse
29 rue des lois
31000 TOULOUSE



05.61.21.69.12



nouscontacter@credit-municipal-toulouse.fr
www.credit-municipal-toulouse.fr



MONTAUBAN / AGENCE



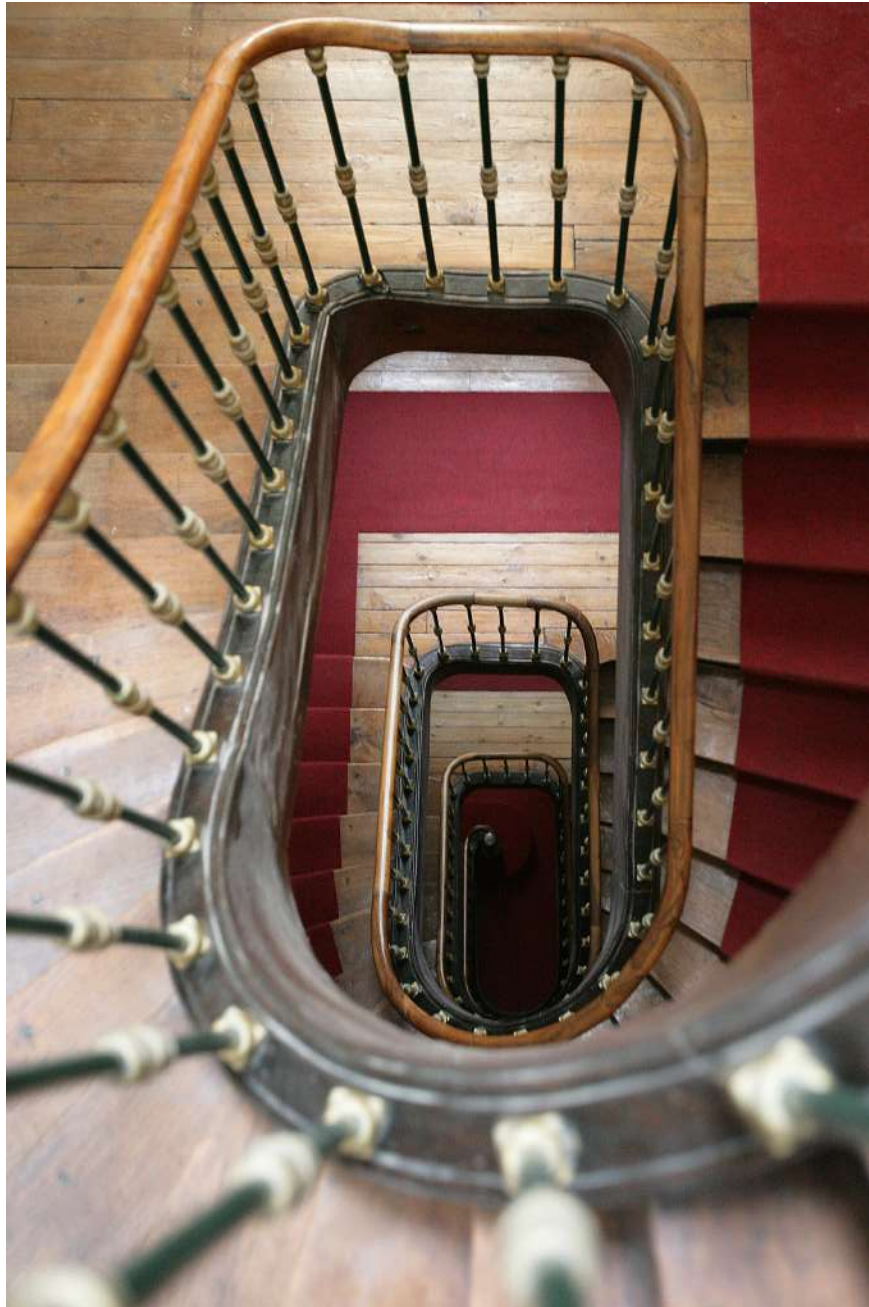
Crédit Municipal de Montauban
43-45 Boulevard Garriison
82000 MONTAUBAN



05.63.03.22.50



agence-montauban@credit-municipal-toulouse.fr



**C R E D I T
M U N I C I P A L**



TOULOUSE

Gage de confiance depuis 1867